

Se 11/04/2025



COMMUNE D'ETAPLES SUR MER

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE
DU BUDGET PRIMITIF 2025**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 sera voté le 9 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 17 Mars 2025. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès des différentes institutions chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, marchés hebdomadaires...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes réelles de fonctionnement 2025 s'élèvent à 18 032 218.71 €.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 60.78 % des dépenses réelles de fonctionnement de la ville.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2025 représentent 15 065 192,00 €.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Ville à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en constante diminution. Pour la Ville d'Étaples-sur-mer, le constat est moindre grâce à l'augmentation de la DSU.

	Dotation forfaitaire	Dotation de Solidarité Urbaine	Dotation de Péréquation	Total :
2019	946 292 €	1 493 402 €	142 450 €	2 582 144 €
2020	914 415 €	1 533 910 €	152 057 €	2 600 382 €
2021	908 240 €	1 567 361 €	159 651 €	2 635 252 €
2022	896 916 €	1 599 671 €	170 444 €	2 667 031 €
2023	887 316 €	1 629 759 €	190 199 €	2 707 274 €
2024	900 086 €	1 683 538 €	202 223 €	2 785 847 €

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux (6 351 315,00 € pour 2024 et 6 454 172.00 € en prévision 2025 – comptes 73111-74834)
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (647 000 € au titre de 2019, 384 173 au titre de 2020, 475 886 € au titre de 2021 et 549 851 € au titre de 2022, 938 263.85 au titre de 2023, et 829 308.30€ au CFU 2024)

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	3 340 442	Excédent brut reporté	1 391 348.71
Dépenses de personnel	9 150 000	Recettes des services	844 308
Autres dépenses de gestion courante	2 150 000	Impôts et taxes	11 988 942
Dépenses financières	153 750	Dotations et participations	3 441 818
Dépenses exceptionnelles	25 000	Autres recettes de gestion courante	365 802
Dotations aux provisions et dépréciations	200 000		
Atténuations de produits	46 000	Atténuations de charges	
Dépenses imprévues		Recettes financières	
Total dépenses réelles	15 065 192	Total recettes réelles	18 032 218.71
Charges (écritures d'ordre entre sections)	1 200 764.28	Produits (écritures d'ordre entre sections)	282 808.57
Virement à la section investissement	1 015 919		
Total général	17 281 875.28	Total général	18 315 027.28

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 sont inchangés par rapport à 2024 et sont les suivants :

- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS) : 18.17 %
- Taxe foncière sur le bâti : 45.88 % (dont 22.26 %, taux du Département 2020)
- Taxe foncière sur le non bâti : 54.59 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à : **6 190 866.00 €**.

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 863 817,00 € pour la dotation forfaitaire, 1 683 583.00 € (chiffres de 2024) pour la dotation de solidarité urbaine et à 202 223 € (chiffre 2024) pour la dotation de péréquation.

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : la réfection de voiries, la restauration du patrimoine religieux, la réfection du terrain synthétique, la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Remboursement d'emprunts	1 015 919	Solde d'exécution de la section d'investissement	247 102.61
Immobilisation incorporelles	259 438	Excédent de fonctionnement capitalisé	850 000
Travaux/acquisitions	5 991 805.21	FCTVA	444 885
Charges (écritures d'ordre entre sections)	282 808.57	Virement de la section de fonctionnement(021)	1 015 919
RAR 2024	509 101.89	Emprunt	1 050 000
Solde d'exécution négatif		Taxe aménagement	83 768
		Subventions	2 797 196.29
		Produits (écritures d'ordre entre section)	1 200 764.28
		RAR 2024	369 437.49
Total général	8 059 072 .67	Total général	8 059 072.67

c) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

**Investissements exceptionnels conditionnés
par les indemnisations des assurances et les fonds dédiés**

- Les événements climatiques exceptionnels subis par le territoire ont eu un impact sur certaines zones de notre commune (zone artisanale du Valigot et route de Lefaux) qui justifient des travaux de remise en état, valorisés à ce jour à 480 000 €. Tous les recours officiels ont été lancés afin que le reste à charge pour la commune soit neutre. (SUBVENTIONS ATTENDUES : Etat : 322 435.93€, en attente département : 30 000€)
- La réfection des chéneaux de la toiture de la Corderie : 173 520 € (SUBVENTIONS ATTENDUES : En attente Région : 50 000€, CA2BM 25 000 €).

INVESTISSEMENTS 2025

- Réfection des voiries secteurs 1 et 3 : 604 053.88 € (SUBVENTIONS ATTENDUES : 201 351 € : CA2BM FdC + 100 675,65 € : DETR 2024).
- Réfection voirie Avenue Pasteur : 238 836 € (SUBVENTIONS ATTENDUES : DETR 2025 sollicitée : 39 806 €, CA2BM FdC : 90 000 €).
- Pôle gare (Avenant 2 / convention avec la CA2BM de 2017) : 688 407.82€ (SUBVENTIONS ATTENDUES : 362 616.65€ de subventions).
- Reprise des concessions funéraires et crémation : 60 000 €.
- Achat d'un modulaire pour l'ASE Pétanque : 95 000 €.
- Achat de la résidence du Clos Saint Victor : 585 000 € (300 000.00€ sur 2025, et 285 000.00€ sur 2026).
- Fouilles archéologiques (aux abattoirs + pour l'îlot 3) : 11 640 €.
- Parking de Maréis : électricité, terrassements tranchés : 100 000 €.
- Restauration du patrimoine maritime religieux : 52 418,46 € (Europe : 11 571,53 € + Région : 11 571,53 €).
- Travaux bâtiments : 50 000 €.
- Achats terrains : 16 200 €.

- Extension et zone de stockage gendarmerie : 600 000€ (SUBVENTIONS ATTENDUES : Fonds Sanders 600 000€)
- Isolation par l'extérieur des logements de la Gendarmerie : 100 000 €.
- Sécurisation des passages piétons des boulevards Billiet, Impératrice et Bigot Desceliers : 90 000 €.
- Sécurisation des abords des écoles : 35 000 € (SUBVENTIONS ATTENDUES : FIPD obtenu à hauteur de 14 750 €).
- Cavités souterraines : études et travaux : 100 000 € (SUBVENTIONS ATTENDUES : Sollicitation : 80% Fonds Barnier).
- Achat de 2 gilets pare-balles et de 2 caméras piétons pour la Police Municipal : 3 677,26 € (SUBVENTIONS ATTENDUES : FIPD : 900 €).
- Isolation acoustique de la Corderie et de l'école de musique : 25 000 €.
- Réfection du terrain synthétique : 610 000 € (SUBVENTIONS ATTENDUES : FFF : 20 000 €, Région : 67 500€, CA2BM : 150 000 €)
- Tennis (éclairage led et resurfaçage des courts) : 28 876 €.
- Travaux d'économie d'énergie sur le site du rugby : 264 564,22 € (ANS + FFR : 100 000 €, FDE : 11 600 €).
- Jardins ouvriers : 70 000 € (solliciter le Fonds vert).
- Kiosque du parc du Clos Saint Victor : 100 000 €.
- Guichet unique de l'administration communale en mairie : 71 718,04 € (sollicités Fonds européen Leader : 20 000 €, CA2BM FdC : 19 000 €).
- Remplacement de la chaudière à l'école Les Mouettes : 12 420 € avec marché chauffage (en attente notification subvention de la FDE).
- Étude de faisabilité relative au projet de « La Cité Maritime » : 75 000 €
- Étude VRD route de Fromessent : 15 000€.

Les subventions attendues pour 2025 sont de l'ordre de 2 797 196.29 euros et 369 437.49 euros en RAR .

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation :

a) Recettes et dépenses :

Recettes et dépenses de fonctionnement :

- Dépenses : crédits reportés 2024	:	0.00
Nouveaux crédits	:	17 281 875.28
TOTAL	:	17 281 875.28
- Recettes : crédits reportés 2024	:	1 391 348.71
Nouveaux crédits	:	16 923 678.57
TOTAL	:	18 315 027.28

Recettes et dépenses d'investissement :

- dépenses : Débits reportés 2024	:	
Restes à réaliser	:	509 101.89
Nouveaux crédits	:	7 549 970.78
TOTAL	:	8 059 072.67
- Recettes : crédits reportés 2024	:	247 102.61
Restes à réaliser	:	369 437.49
Nouveaux crédits	:	7 442 532.57
TOTAL	:	8 059 072.67